



Le partage des bien et faire donaison

Par **dada27**, le **27/09/2008** à **07:44**

bonjours

voila suite au un divorce de mais parent il ya 36 ans il son acheter une proprieter acheter en comunauter avec 8ht de terrain le sousti et que mon pere a tout payer au niveau des traite et ma mere rien. quelle son les droit des deux personne (il se son marier 1970 il on acheter 1971et deux trois mois apres divorcer en 1971)mon pere veux vendre du terrain pour me faire donaisons(fille unique) de ses bien mais il pence que ma mere a toujours des droits sur la proprieter.

mon pere a l'atribution prefferenciel dans la party agricole!!!!

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **23:31**

Vous pouvez peut-être obtenir le détail des propriétés auprès du cadastre

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

ou du conservateur des hypothèques.

Mais la personne qui vous aidera le mieux est le notaire qui sera chargé de rédiger la donation prévue par votre Père.